

Si vous souhaitez rédiger un article sur le don d'organes,
voici des informations qui pourront vous être utiles :

QUELQUES CHIFFRES CLÉS SUR LE DON D'ORGANES

- Au 1er janvier 2025, **22 585 patients** étaient inscrits sur la liste nationale d'attente pour une greffe, tous organes confondus ;
- Même si **6 034 greffes** ont pu être réalisées en France au bénéfice des patients en attente en 2024...
- ...**2 à 3 personnes décèdent chaque jour**, faute d'organes ;
- Alors que **79 % des Français sont favorables au don** de leurs propres organes après leur mort...
- ... le **taux de refus était de 36,4 %** en 2024, en partie parce que les proches, faute de connaître la position du défunt, préfèrent dans le doute rapporter une opposition ;
- En effet, **moins d'un Français sur deux en a parlé...**
- ...alors que **91 % pensent qu'il est important que leurs proches connaissent leur position** sur le don d'organes et de tissus...
- 20 % des Français reconnaissent le **ruban vert** comme étant le symbole du don d'organes et de tissus.

DON D'ORGANES : COMMENT CA MARCHE ?



Le don d'organes est un acte de solidarité qui sauve des milliers de vies chaque année. C'est pourquoi, en France et comme dans beaucoup d'autres pays, nous sommes tous donneurs présumés – sauf si on est contre bien sûr.

Si une personne décède à l'hôpital, dans les conditions médicales spécifiques qui permettent d'envisager un don d'organes, les médecins s'assurent donc toujours auprès des proches que le défunt ne s'y était pas opposé de son vivant. C'est pourquoi il est essentiel de rappeler à son entourage que l'on est donneur d'organes. **Peu importe comment, l'essentiel c'est de le dire, comme ça les proches savent à quoi s'en tenir.**

Chaque jour, près de 17 vies sont sauvées grâce à une formidable coordination des équipes de transplantation. Cet exploit commence toujours par un acte de générosité d'une personne qui a accepté que ses organes puissent sauver d'autres personnes après sa mort. **Dire que l'on accepte de donner est donc vital pour les patients en attente de greffe.**

C'est pourquoi l'Agence de la biomédecine, qui supervise toutes les greffes en France, veut faciliter l'échange autour du don d'organes et créer un grand rendez-vous pour tous les Français, **le 22 juin chaque année : la journée où tout le monde en parle. Un donneur peut sauver jusqu'à 7 vies !**

On peut tous avoir besoin d'une greffe un jour : on est tous concernés. Quel que soit son âge, son état de santé, sa religion, on peut tous donner...à condition d'en parler !

Alors, le 22 juin, comme tous les Français, pensez à rappeler à vos proches que vous êtes donneurs !

DES IDÉES RECUES QUI PERSISTENT

40 % des Français savent qu'il n'y a pas de limite d'âge pour être donneur d'organes et de tissus, alors que les rares contre-indications au prélèvement sont uniquement d'ordre médical : toute personne qui décède à l'hôpital peut être donneuse de tissus et/ou d'organes, selon les conditions du décès.

Bien que l'équité dans la répartition des greffons soit garantie par l'Agence de la biomédecine, selon des critères exclusivement médicaux, seuls 6 Français sur 10 ont le sentiment que le don d'organes profite de manière équitable à toutes les catégories de la population.

1 Français sur 2 croit que le prélèvement d'organes et de tissus n'est pas compatible avec les rites funéraires religieux, alors que le don d'organes est autorisé et encouragé par les 3 principales religions monothéistes pratiquées en France, et que le prélèvement n'empêche pas de réaliser les funérailles selon les traditions de chacun.

